

Orléans, le 19 février 2021

Le Président

Affaire suivie par : Catherine Julie-Bonnet
taxe-apprentissage@univ-orleans.fr
Nos réf : EB-MPA-12

Le Président

à

A Madame la Directrice, Monsieur les
Directeurs de composantes

Objet : Taxe d'apprentissage 2021

Madame, Monsieur,

Depuis le 01/01/2020, la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" (Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018) modifie les modalités de collecte de la Taxe d'Apprentissage (TA).

La Taxe d'Apprentissage, calculée sur 0,68% de la masse salariale de l'entreprise, comprend désormais 2 parts :

- Une part appelée "**QUOTA**", représentant 87% de la taxe, est réservée au financement de l'apprentissage et doit être **versée à l'OPCO** dont l'entreprise dépend,
- Une part appelée "**Solde de la taxe d'apprentissage ou Barème ou 13%**", représentant 13% de la taxe et permettant de soutenir les formations initiales technologiques et professionnelles, qui, en 2021, doit être **versée directement (sans intermédiaire) aux établissements éligibles** (Art. L6241-5 du Code du Travail), **dont l'Université d'Orléans fait partie.**

Comment soutenir les formations de l'Université d'Orléans en utilisant le solde de la TA ou 13% ?

1. L'entreprise peut flécher son versement sur l'ensemble des formations initiales, technologiques et professionnelles dispensées dans les UFR, instituts et écoles de l'université d'Orléans. Deux possibilités de fléchage sont proposées :

-> Un fléchage vers une ou plusieurs composante(s) en indiquant, au moment du versement, le(s) code(s) UAI des composantes choisies.

-> Ou un fléchage global vers l'université d'Orléans, sans choix particulier de composante, en indiquant le *code UAI 0450855K*.

2. **Effectuer le règlement directement à l'Université d'Orléans AVANT LE 1^{er} JUIN 2021, en mentionnant dans le libellé du virement ou le courrier joint à votre chèque la mention "TA 2021 suivie du ou des codes UAI choisis" :**

-> Par chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université d'Orléans
adressé à M. l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans
Université d'Orléans - Château de la Source, Avenue du parc floral
BP 6749 - 45067 ORLEANS Cedex 2

-> Par virement bancaire (RIB disponible sur le site de l'université <http://www.univ-orleans.fr/fr/sefco/entreprise/taxe-dapprentissage-2021-mode-demploi>)

3. Un reçu libératoire, preuve fiscale du règlement **sera adressé par l'Université** à l'entreprise à réception du règlement.

Je vous remercie de bien vouloir indiquer ces modalités de versement à vos entreprises partenaires et de mettre à jour, si nécessaire, les informations contenues dans les pages web de vos sites (N'hésitez pas à mettre un lien vers la page du SEFCO qui a été mise à jour : <http://www.univ-orleans.fr/fr/sefco/entreprise/taxe-dapprentissage-2021-mode-demploi>).

Le Président,



Eric BLOND

Tableau des codes UAI- Université d'Orléans

Composante Université d'Orléans	Code UAI
IUT de BOURGES	0180584M
UFR Sciences et Techniques - Antenne de BOURGES	0180860M
UFR Droit Économie Gestion - Antenne de BOURGES	0180887S
IUT de CHARTRES	0281056W
UFR Lettres Langues et Sciences Humaines - Antenne de CHATEAUROUX	0360768P
IUT de l'INDRE - Site d'ISSOUDUN	0360775X
IUT de l'INDRE	0360778A
UFR Droit Économie Gestion - Antenne de CHATEAUROUX	0360803C
IUT d'ORLEANS	0450092F
UFR Lettres Langues et Sciences Humaines	0451019N
UFR Droit Économie Gestion	0451022S
POLYTECH ORLEANS	0451638L
UFR Sciences et Techniques	0451721B
OSUC Observatoire des sciences de l'univers	0451688R
INSPE Centre Val de Loire	0451724E
INSPE CVL centre de formation de CHARTRES	0281052S
INSPE CVL centre de formation de CHATEAUROUX	0360774W
INSPE CVL centre de formation de BOURGES	0180859L
INSPE CVL centre de formation de TOURS	0371454E
INSPE CVL centre de formation de BLOIS	0410964A
INSPE CVL centre de formation d'ORLEANS	0451488Y
Ecole universitaire de kinésithérapie	0451358G

(Extrait de la liste accessible sur le site de la Préfecture : [Listes régionales des formations ouvrant droit à recevoir le produit de la taxe d'apprentissage pour l'année 2021 | La préfecture et les services de l'État en région Centre-Val de Loire \(prefectures-regions.gouv.fr\)](#))